

Conférence du cardinal Burke sur “L'antidote à la culture de mort” : 4e partie

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 19 juillet 2011

Voici la 4e partie de ma traduction de la conférence du cardinal Raymond Burke donnée à Rome en octobre dernier.

Tous les liens vers les neuf parties de cette conférence sont accessibles [ici](#).

L'Orthodoxie catholique : l'antidote contre la culture de mort (4)

Le Magistère et la promotion de la culture de vie (2/2)

La catéchèse est une responsabilité très fondamentale exercée par l'évêque au nom du bien des fidèles qui lui sont confiés, en dernière analyse en vue de leur salut éternel. Le Pape Jean-Paul II rappelait aux évêques qu'ils accomplissent leur responsabilité par la première proclamation de la foi, ou kerygma, « qui est toujours nécessaire pour susciter l'obéissance de la foi, mais qui est encore plus urgente dans la situation actuelle marquée par l'indifférence et par l'ignorance religieuse de nombreux chrétiens » (*Pastores gregis*, n° 29. Unie au kérygme est la catéchèse de ceux qui ont embrassé la foi et qui s'efforcent d'être obéissants à la foi. Le Pape Jean-Paul II déclarait : « C'est pourquoi il est du devoir de tout Évêque d'assurer dans son Église particulière la priorité effective à une catéchèse active et efficace. Et même il doit personnellement exercer sa sollicitude au moyen d'interventions directes destinées aussi à susciter et à entretenir une authentique passion pour la catéchèse. » (*Pastores gregis*, n° 29.)

*Le cardinal Burke lors des ordinations sacerdotales
conférées dans le rite traditionnel
à quatre séminaristes de l'Institut du Christ-Roi
à Florence, le 7 juillet. © Photo : Olivier Figueras*

Ainsi que le Pape Jean-Paul II le rappelait aux évêques, dans l'exhortation précitée, le Magistère inclut aussi les préceptes de la loi naturelle inscrite par Dieu dans le cœur de l'homme, les exigences de conduite inhérentes à la nature même de l'homme et à l'ordre du monde, qui est création de Dieu. L'obéissance aux exigences de la loi divine est nécessaire au salut, et, par conséquent, l'enseignement de la loi naturelle est de la compétence du Magistère et fait partie de sa grave responsabilité. « En rappelant les prescriptions de la loi naturelle, le Magistère de l'Église exerce une part essentielle de sa fonction prophétique d'annoncer aux hommes ce qu'ils sont en vérité et de leur rappeler ce qu'ils doivent être devant Dieu » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2036). Lorsque les évêques et les fidèles se soumettent avec obéissance, d'esprit et de cœur, aux inspirations du Saint-Esprit, la vérité pérenne de la foi brille dans toute l'Église pour l'édification du Corps du Christ et pour la transformation du monde.

La réponse, à la fois de l'évêque et des fidèles, à l'exercice de l'autorité enseignante du Christ est obéissance, car ils reconnaissent dans les vérités proclamées, relatives à la foi et à la morale, le guide infaillible pour leur salut dans le Christ qui a dit à ses Apôtres : « Qui vous entend, m'entend » (Lc 10, 16). Les paroles du Christ sont sans ambiguïté en ce qu'ils signifient pour nous.

L'obéissance au Magistère est une vertu et on y parvient par la pratique de cette obéissance. Lorsque les pasteurs du troupeau obéissent au Magistère, dont l'exercice leur est confié, alors les membres du troupeau grandissent dans l'obéissance et progressent, avec le Christ, dans la voie du salut. Si le pasteur n'est pas obéissant, le troupeau s'adonne facilement à la confusion et à l'erreur. Le pasteur doit être particulièrement attentif aux assauts de Satan qui sait que, s'il parvient à frapper le pasteur, le travail de dispersion du troupeau sera rendu facile (cf. Zec 13 :7).

Dans sa lettre encyclique *Fides et Ratio*, « *Sur les rapports entre la foi et la raison* », le vénérable Pape Jean-Paul II nous a rappelé que le Magistère est strictement lié par la Sainte Tradition et l'Écriture Sainte, alors qu'en même temps, la Sainte Tradition et l'Écriture Sainte sont transmises d'une génération à l'autre par l'obéissance au Magistère. Jean-Paul II déclarait :

« En effet, la "règle suprême de sa foi" lui vient de l'unité que l'Esprit a réalisée entre la sainte Tradition, la sainte Écriture et le Magistère de l'Église, en une réciprocité telle que les trois ne peuvent pas subsister de manière indépendante. » (*Fides et ratio*, n° 55.)

La foi est vivante. La foi se reçoit par l'action du Saint-Esprit demeurant au sein de l'âme, et elle s'exprime par l'action purifiante et sanctifiante du Saint-Esprit qui inspire l'homme afin qu'il mette la foi en pratique.

La disposition de l'esprit et du cœur à croire tout ce que Dieu nous a révélé, et à faire tout ce qu'Il nous demande, est l'obéissance de la foi. L'obéissance de la foi est la juste réponse à la révélation de Dieu, qui a sa plénitude dans Notre Seigneur Jésus-Christ (cf. *Heb* 11, 8). L'obéissance au Magistère, gardien et enseignant de la foi, est la disposition fondamentale du catholique baptisé et confirmé (cf *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n° 142-143).

La Bienheureuse Vierge Marie a parfaitement vécu l'obéissance de la foi. Lors de la Visitation, Elisabeth, sa cousine, a décrit l'identité de Marie comme Mère du Sauveur avec ces mots : « Bienheureuse, celle qui a cru à l'accomplissement des paroles qui lui furent dites de la part du Seigneur » (*Luc*, 1, 45). La réponse de Marie à l'Annonce de l'archange Gabriel exprimait parfaitement la disposition de totale obéissance qui marquait son âme : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole » (*Luc* 1, 37-38). La réponse de Marie est le modèle de notre réponse quotidienne à la volonté de Dieu dans nos vies, que le Magistère de l'Eglise nous enseigne. Les dernières paroles de notre Bienheureuse Mère rapportées dans l'Evangile sont la somme de son instruction maternelle pour nous. Lorsque les serviteurs responsables du vin aux Noces de Cana s'approchent d'elle, cherchant son aide, elle les dirige vers le Fils de Dieu, son Fils, avec ce conseil : « Faites tout ce qu'Il vous dira » (*Jn* 2:5). En obéissant à son conseil maternel, les serviteurs ont été les témoins du premier miracle du ministère public de Jésus.

La foi est d'abord « adhésion personnelle de l'homme à Dieu » (*Catéchisme de l'Eglise catholique*, n° 150). Lorsque nous croyons tout ce que Dieu nous a révélé, nous plaçons toute notre confiance en Lui, en sa Providence. Une telle confiance ne peut être placée qu'en Dieu. La foi en Dieu le Père et la confiance totale en ses promesses est évidemment foi en Jésus-Christ, son Fils unique, et en l'Esprit Saint qui demeure avec nous toujours dans l'Eglise (cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n° 151-152). Notre Seigneur Jésus-Christ nous rend un avec Lui en faisant tout ce que le Père nous demande, en déversant dans nos âmes le don septiforme du Saint-Esprit : la grâce du Saint-Esprit nous rend capables de connaître la volonté de Dieu et de l'accomplir avec courage. Le don septiforme du Saint-Esprit produit dans nos âmes la disposition septiforme que l'on peut décrire comme l'obéissance de la foi.

La vie morale découle de notre foi en Dieu. C'est « l'obéissance de la foi » en action. La première table des Dix Commandements gouverne notre relation droite avec Dieu, qui rend possible notre relation droite avec les autres et avec le monde, gouvernée par la seconde table. Lorsque nous sommes défaillants sur le plan moral, nous sommes défaillants également dans la foi (cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n° 2087-2088). Je rappelle souvent les paroles d'un sage professeur de Droit canonique, qui enseignait la discipline de l'Eglise concernant les clercs. Plus d'une fois, il dit à ses élèves : « Lorsqu'il y a des problèmes de chasteté, c'est qu'il y a des problèmes d'obéissance. » Notre rébellion contre la vérité morale est une rébellion contre Dieu et tout ce qu'Il nous enseigne.

(A suivre. Prochain chapitre : « Défis à l'obéissance au magistère »)

Raymond Leo Burke

***Archevêque émérite de Saint-Louis
Préfet du Tribunal suprême de la Signature apostolique***

Compte tenu de l'autorisation personnelle qui m'a été donnée par Son Eminence, et de la

nécessité d'aborder ce texte comme un ensemble cohérent, je prie mes confrères blogueurs de bien vouloir respecter le copyright de cette traduction et de ne pas la « copier-coller » en tout ou en partie, en dehors des courtes citations que l'usage permet, mais de renvoyer vers ce blog ([ici](#) pour la quatrième partie) s'ils estiment le texte du cardinal Burke digne de l'intérêt de leurs lecteurs.

© [leblogdejeannesmits](#) (pour la traduction)